



Montréal, le 11 janvier 2010.

Bonjour,

En mai 2008, l'Association des Devenus Sourds et des Malentendants du Québec (ADSMQ) a publié la troisième édition du Répertoire des salles équipées d'un système d'aide à l'audition, un guide unique en son genre, que vous pouvez consulter en ligne à : www.adsmq.org sous la rubrique SPECTACLES. Les 5000 copies de cette édition étant épuisées, l'ADSMQ entreprend les démarches pour la publication de la quatrième édition qui sortira en mai, mois de l'ouïe.

Je vous invite donc si cela n'est déjà fait, à vous équiper d'un tel système afin de respecter l'article 3.8.3.7 du Code National du Bâtiment qui stipule que toute salle de plus de 100 mètres carrés doit être équipée d'un système d'aide à l'audition. Ce faisant, vous permettrez aux 783000 québécoises et québécois (10% de la population) qui comme moi sont atteintes de perte auditive, d'ENTENDRE lors d'une pièce de théâtre, d'un film ou d'un spectacle.

Auriez-vous la gentillesse d'informer l'ADSMQ par courriel à : adsmq@videotron.ca dès que votre salle sera équipée afin qu'elle apparaisse dans la nouvelle édition du Répertoire. Vous contribuerez ainsi à rendre accessible les produits culturels à un nombre grandissant de la population qui en est privé à cause de leur perte auditive.

Sachez en terminant, que la déficience auditive est diagnostiquée de plus en plus jeune. Une étude canadienne démontre que 25% des personnes déficientes auditives ont moins de 40 ans et 70% ont moins de 60 ans. La perte auditive était auparavant assimilée à la vieillesse. Aujourd'hui, selon l'étude, la moyenne d'âge des personnes atteintes de perte auditive est de 51 ans.

Culturellement vôtre,

Thérèse Tanguay Dion

Pièces jointes : - article du Code - Liste des fournisseurs de systèmes d'aide à l'audition

3.8.3.6. Places pour fauteuils roulants

- 1) Les places destinées aux fauteuils roulants mentionnées au paragraphe 3.8.2.1. 3) doivent :
 - a) être des surfaces horizontales dégagées ou horizontales avec sièges amovibles;
 - b) mesurer au moins 900 mm de largeur sur 1 525 mm de longueur si l'accès doit se faire latéralement ou au moins 1 220 mm de longueur s'il doit se faire par l'avant ou par l'arrière;
 - c) être disposées de façon à ce qu'au moins 2 d'entre elles soient côte à côte;
 - d) être situées à côté d'un parcours sans obstacles sans empiéter sur l'accès à une rangée de sièges ou à une allée;
 - e) offrir un choix d'emplacements parmi les places prévues ainsi qu'une vue dégagée sur l'événement présenté.

3.8.3.7. Appareils d'aide à l'audition

- 1) Sous réserve du paragraphe 2), à l'intérieur d'un établissement de réunion, les salles de classe, les auditoriums, les salles de réunion et les salles de spectacle qui ont plus de 100 m² de surface doivent être équipés d'appareils d'aide à l'audition desservant tout l'espace occupé par des sièges.
- 2) Si les appareils d'aide à l'audition exigés au paragraphe 1) ont un système à boucle à induction, celui-ci peut ne desservir que la moitié de l'espace occupé par les sièges.

Il existe trois types de transmission sonore : les systèmes à infrarouge, les systèmes de modulation de fréquence et les systèmes à boucle d'audition. Les deux premiers exigent des récepteurs spéciaux qui doivent être fournis aux spectateurs, alors que certains appareils auditifs sont capables de recevoir les signaux provenant d'un système à boucle d'induction.

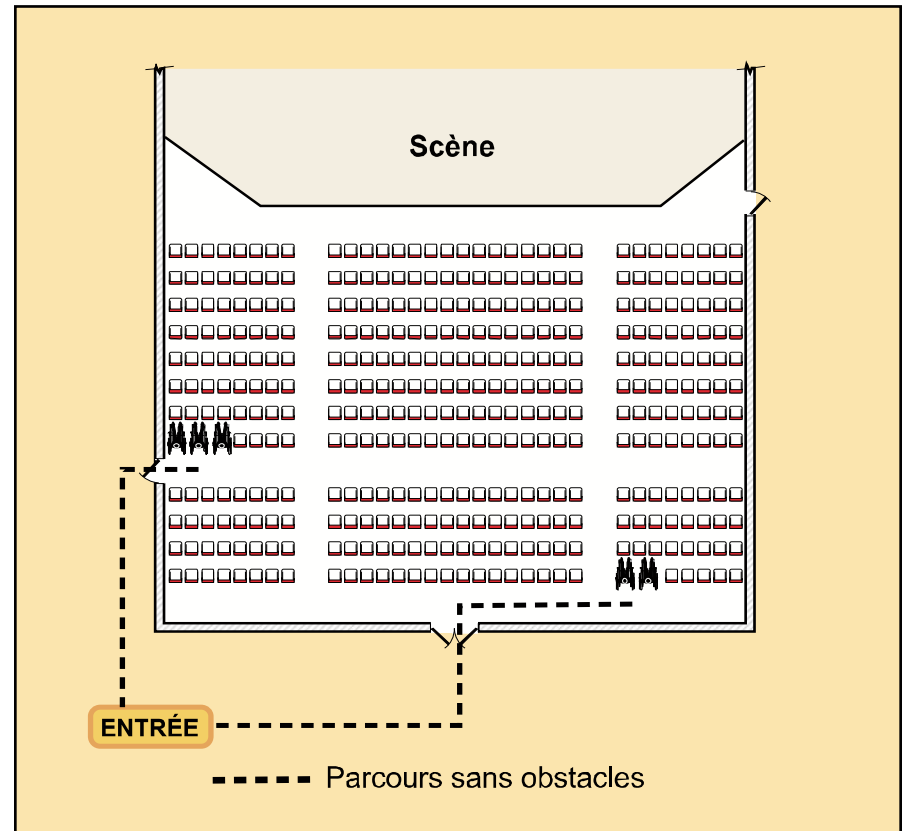
Dans les établissements de réunion, l'emplacement pour les fauteuils roulants peut être assuré par des sièges amovibles.

L'espace requis pour ces places doit être plus long si les personnes doivent y accéder par le côté plutôt que par l'avant ou l'arrière.

Au moins deux places pour fauteuils roulants doivent être contiguës.

Un parcours sans obstacles doit être prévu pour accéder aux places pour fauteuils roulants et celles-ci ne doivent pas entraver la circulation.

Il faut éviter de regrouper toutes les places au même endroit; celles-ci doivent être réparties dans la salle de spectacle.



OU SE PROCURER LES SYSTÈMES ADAPTÉS AUX MALENTENDANTS?

ADAPTATECH INC.

780, chemin Ruisseau St-Jean Nord
St-Roch ouest, Qc.
J0K 3H0

Tél.: 450 588-5947
Sans frais:
1-877-587-5947
Télééc.: 450 588-7928
Internet: www.adaptatech.qc.ca
Courriel: contact@adaptatech.qc.ca

HARMONIA TECHNOLOGIES

Siège social à Québec

300, rue Métivier –
Suite 102
Québec (Québec)
G1M 3Y9

Tél. : 418 780-3330
Sans-frais :
1 877 780-3335
Télééc. : 418 780-3331

Bureau de Montréal

10118, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H3L 2N7

Tél. : (514) 357 4512
Télééc. : (514) 381-8653
Internet: <http://harmonya.ca/>
Courriel : info@harmonya.ca

LE GROUPE FORGET

5255 boul. Henri Bourassa ouest, bureau 410,
Montréal, Qc H4R 2M6

Tél. : 1-800-OREILLE
514 630-1181
Télééc. : (514) 353-0029
Internet: <http://www.legroupeforget.com/>

LES ÉMETTEURS DÉCADE

3232 rue Richard, unité 4
Sherbrooke, Qc J1L 1Y2

Tél. : 819-563-4323
Télééc. : 819-563-3244
Internet : <http://www.decade.ca>
Courriel : info@decade.ca

MAGASIN D'AIDE À L'AUDITION

3600 rue Berri Local A-64
Montréal, Qc H2L 4G9

Tél.: Voix/ATS :
(514) 284-2214 poste 3608
Télééc. : (514) 284-5086
Internet: <http://www.surdite.org/magasin/>
Courriel : magasin@surdite.org

PHONAC CANADA LTÉE

7895 Tranmere Dr., Ste. 207
Mississauga ON, L5S 1V9

Contact à Montréal:

Dany Lasablonnière
1-800-876-1167
Internet: www.phonak.com
Courriel: phonakinfo@phonak-canada.com

PHONIC EAR LTÉE

7475 Kimbel St Unit 10
Mississauga, ON, L5S 1E7

Tél. : 1-800-263-8700

514- 630-1181

Internet: <http://www.phonicear.ca/>
Courriel: general@phonicear.ca

SENNHEISER Canada INC.

221 avenue Labrosse
Pointe-Claire, Qc H9R 1A3

Tél. : 1-800-463-1006
514-426-3013
Télééc. : 1-514-426-3953 / 1-800-463-3013
Internet: <http://service.sennheiser.ca/>

SISCOM INC

2930 rue Watt, unité 103
Sainte-Foy, Qc G1X 4G3

Tél. : 1-418-659-1960
Montréal, Qc
Tél. : 514-874-9209
Internet: <http://www.siscom.ca/>
Courriel: info@siscom.ca



7400 Boul. St-Laurent, locaux 35-36 Montréal, Qc. H2R 2Y1
Tél.: 514.278.9633 — voix 514.278.9636 — ats
Courriel: adsmq@videotron.ca Téléc.: 514.278.9075